

De l'expérimentation E+C- à la RE2020



Muriel Labonne
Chargée de mission énergie, immobilier de l'État
Muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Objectifs nationaux



#LoiElan
Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE



Future réglementation environnementale prévue à l'horizon 2020
(RE2020)

Pour généraliser les bâtiments à haute performance énergétique et à faible impact environnemental

Les objectifs de la RE2020

Énergie :

Renforcer la **sobriété et l'efficacité énergétiques**

Généraliser le **recours à la chaleur renouvelable (PPE)**

Améliorer la prise en compte du **confort d'été**

Impact sur le climat :

Prendre en compte l'**impact sur le climat du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie**

Objectif loi ELAN

Prendre en compte la **capacité de stockage du carbone** dans les matériaux durant la vie du bâtiment

Horizon plus lointain :

- Prise en compte de la qualité de l'air intérieur
- Obligation de recours aux matériaux biosourcés et recyclés

Évolution de la méthode de calcul – Groupes d'expertise

travaux en cours

GE1-Périmètre de l'ACV

GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique

GE3-Stockage temporaire du carbone

GE4-Fin de vie des bâtiments

GE5-Données environnementales par défaut

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique

GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique

GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence

GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires

GE11-Surfaces de référence

GE12-Modulations des exigences

GE13-Expression des exigences

GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

GE16-Vérification de la conformité réglementaire

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

**Contributions
écrites des
acteurs**



**Groupes
d'Expertise**

TRAVAUX
PRÉPARATOIRES

Contributions
écrites des
acteurs

Groupes
d'Expertise

CONCERTATION

**Groupes de CONCERTATION
+ CSCEE****1. Méthode de calcul****2. Production des données**

- Premiers éléments publiés sur :
- l'évolution de la méthode
 - les indicateurs à tester pour la RE2020
- Autres travaux en cours

3. Indicateurs et exigences

- Sélection des BE en cours
pour travaux de modélisation à venir

4. Outils d'accompagnement

- Travaux en cours

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Contributions
écrites des
acteurs

Groupes
d'Expertise

Retours d'expérience
de l'expérimentation
→ COTEC - 7 novembre :
Analyse de
l'observatoire par le
CSTB avec la nouvelle
méthode de calcul



CONCERTATION

Groupes de **CONCERTATION** + CSCEE

1. Méthode de calcul
2. Production des données
→ Premiers éléments publiés sur :
- l'évolution de la méthode
- les indicateurs à tester pour la RE2020
→ Autres travaux en cours

3. Indicateurs et exigences
→ Sélection des BE en cours
pour travaux de modélisation à venir

4. Outils d'accompagnement
→ Travaux en cours

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Contributions
écrites des
acteurs

Groupes
d'Expertise

Retours d'expérience
de l'expérimentation
→ COTEC - 7 novembre :
Analyse de
l'observatoire par le
CSTB avec la nouvelle
méthode de calcul



CONCERTATION

Groupes de **CONCERTATION** + CSCEE

1. Méthode de calcul
2. Production des données
 - Premiers éléments publiés sur :
 - l'évolution de la méthode
 - les indicateurs à tester pour la RE2020
 - Autres travaux en cours

3. Indicateurs et exigences
 - Sélection des BE en cours
pour travaux de modélisation à venir

4. Outils d'accompagnement
 - Travaux en cours

Arbitrages
de l'État

→ Élaboration
de la RE2020

Publication des
textes :
automne 2020

Consommation équipements mobilier (sauf pour autoconsommation solaire électrique)



Consommation équipements mobilier (sauf pour autoconsommation solaire électrique)



Consommation immobilier pris en compte : éclairage parking/partiecommune, ventilation parking, ascenseur et **escalators**

Consommation équipements mobilier (sauf pour autoconsommation solaire électrique)



Consommation immobilier pris en compte : éclairage parking/partiecommune, ventilation parking, ascenseur et **escalators**

L'aménagement de la parcelle (réseaux, voirie...) est mis à part

Consommation équipements mobilier (sauf pour autoconsommation solaire électrique)



Consommation immobilier pris en compte : éclairage parking/partiecommune, ventilation parking, ascenseur et **escalators**

L'aménagement de la parcelle (réseaux, voirie...) est mis à part

Prise en compte des besoins de froid, à partir d'un seuil de degré-heure d'inconfort

Consommation équipements mobilier (sauf pour autoconsommation solaire électrique)

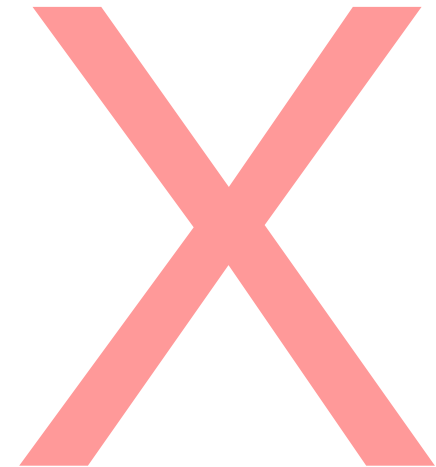


Consommation immobilier pris en compte : éclairage parking/partiecommune, ventilation parking, ascenseur et **escalators**

L'aménagement de la parcelle (réseaux, voirie...) est mis à part

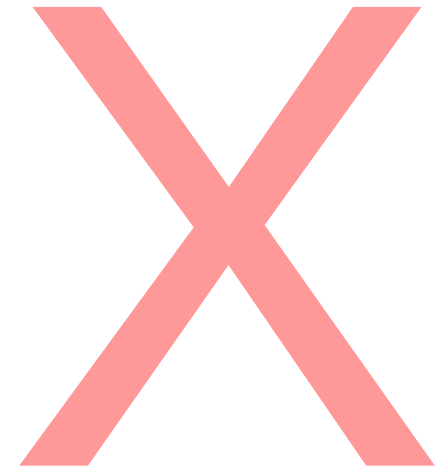
Prise en compte des besoins de froid, à partir d'un seuil de degré-heure d'inconfort

SHAB résidentiel et SU tertiaire au lieu de ~~SRT~~ énergie et ~~SDP~~ carbone





Bilan BEPOS





Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie
renouvelable~~

RCR = taux de recours à la chaleur renouvelable



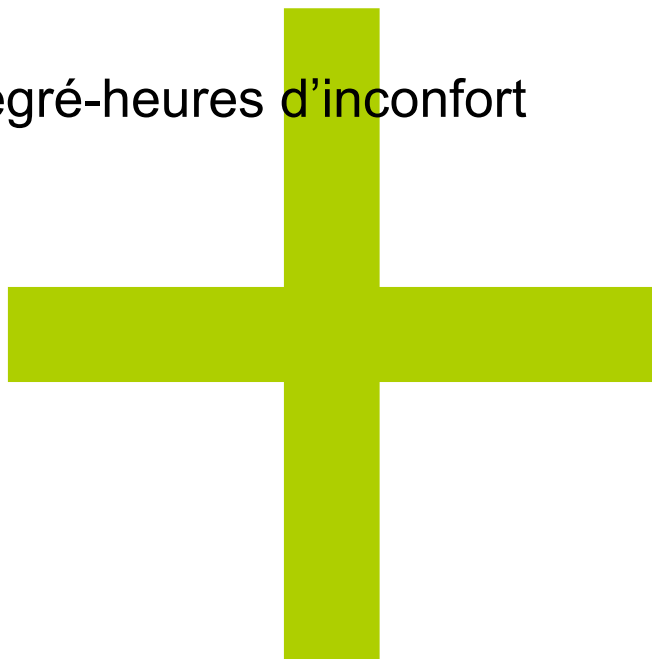
Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie renouvelable~~



RCR = taux de recours à la chaleur renouvelable

Degré-heures d'inconfort



Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie renouvelable~~

~~Tic, température intérieure conventionnelle~~

~~DIES, durée d'inconfort d'été statistiques~~

RCR = taux de recours à la chaleur renouvelable

Degré-heures d'inconfort

Eges et Eges-PCE sur 100 ans → coefficients plus faible lorsque l'émission est éloignée dans le temps (=prise en compte du stockage temporaire)

Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie renouvelable~~

~~Tic, température intérieure conventionnelle~~

~~DIES, durée d'inconfort d'été statistiques~~

RCR = taux de recours à la chaleur renouvelable

Degré-heures d'inconfort

Eges et Eges-PCE sur 100 ans → coefficients plus faible lorsque l'émission est éloignée dans le temps (=prise en compte du stockage temporaire)

Impact annuel des conso énergétiques immobilières du bâtiment (exploitation énergétique)

Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie renouvelable~~

~~Tic, température intérieure conventionnelle~~

~~DIES, durée d'inconfort d'été statistiques~~

RCR = taux de recours à la chaleur renouvelable

Degré-heures d'inconfort

Eges et Eges-PCE sur 100 ans → coefficients plus faible lorsque l'émission est éloignée dans le temps (=prise en compte du stockage temporaire)

Impact annuel des conso énergétiques immobilières du bâtiment (exploitation énergétique)

Carbone biogénique stocké dans le bâtiment

Bilan BEPOS

~~RER, ratio d'énergie renouvelable~~

~~Tic, température intérieure conventionnelle~~

~~DIES, durée d'inconfort d'été statistiques~~

Communiqué de presse 14 janvier 2020

Rappel : entrée en vigueur 1^{er} janvier 2021

Lancement de simulations pour déterminer critères et seuils – puis nouvelle concertation au printemps

Facteurs d'émission CO₂ de l'électricité : 79g/kWh (au lieu de 210)

Coefficient de conversion de l'électricité finale → l'électricité primaire : 2,3 (au lieu de 2,58)

Points de vigilance

Faisabilité technique :

→ Attention à la disponibilité des données environnementales

Soutenabilité économique :

→ Attention à ne pas engendrer des surcoûts disproportionnés

Accompagnement :

→ Veiller à ce que l'ensemble des acteurs soient suffisamment formés lors de l'entrée en vigueur de la future réglementation (notamment sur le volet climat)

Pour aller plus loin :

- [E+C- en Pays de la Loire](#) (colloques, formations, FAQ...)
- www.batiment-energiecarbone.fr

Merci pour votre attention

Muriel Labonne
Chargée de mission énergie, immobilier de l'État
Muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
www.cohesion-territoires.gouv.fr